



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1682

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 5 décembre 2022, le règlement numéro 1682 intitulé : « **Règlement concernant l'adhésion de Ville de Bécancour au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et prend effet le 1^{er} janvier 2023.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 14 décembre 2022.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville